



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

Le Courrier de la Houve et du Pays Boulageois

La lettre d'information de votre Communauté de Communes

CULTURE

Les bibliothèques se réinventent

► Page 3

URBANISME

Le PLUi en phase d'approbation

► Page 4

ENVIRONNEMENT

L'assainissement : un enjeu vital pour
la santé publique et l'environnement

► Page 5

HABITAT

Lutte contre l'habitat indigne

► Page 6

ÉCONOMIE

La CCHPB : partenaire majeur
du recrutement

► Page 8

La CCHPB a soutenu leur projet

► Page 9

RÉTROSPECTIVE

De l'année 2024

► Page 11

INTERCOMMUNALITÉ

Quelques chiffres

► Page 12

PARENTALITÉ

Labellisation de la Maison
de la Parentalité

► Page 10



Communauté de Communes
de la Houve et du Pays Boulageois



www.houvepaysboulageois.fr



Panneau Pocket

CC de la Houve et du Pays Boulageois

SOMMAIRE

CULTURE _____ 3

Les bibliothèques se réinventent

URBANISME _____ 4

Le PLUi en phase d'approbation

ENVIRONNEMENT _____ 5

L'assainissement : un enjeu vital pour la santé publique et l'environnement

HABITAT _____ 6 à 7

Lutte contre l'habitat indigne

ÉCONOMIE _____ 8 à 9

La CCHPB : partenaire majeur du recrutement

La CCHPB a soutenu leur projet

PARENTALITÉ _____ 10

Labellisation de la Maison de la Parentalité

RÉTROSPECTIVE 2024 _____ 11

L'INTERCOMMUNALITÉ EN QUELQUES CHIFFRES _____ 12



Communauté de Communes
de la Houve et du
Pays Boulageois

Le courrier de la Houve et du Pays Boulageois

N° 14 - Décembre 2024

Directeur de la publication : Jean-Michel BRUN

Conception - Rédaction : Communauté de
Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Impression : A2DV Numérique - 57190 Florange

Crédits photos / Images : CCHPB - Denis Hilt -
Francesco Scatena/stock.adobe.com - Flaticon.com -
Africa Studio/stock.adobe.com - Ville de Boulay-Moselle

Tirage : 11 500 exemplaires

N° ISSN : 2968-3939 - Dépôt légal à parution



Dans un environnement politique durablement déstabilisé, le bloc communal et intercommunal apparaît de plus en plus comme le dernier espace de stabilité, celui qui privilégie la raison et l'action.

La phase finale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a conforté la nécessité de travailler au bien commun et de concilier développement et sobriété. Elle a pu heurter des usages mais il faut convenir qu'au terme de 5 années de travaux et d'une enquête publique de 4 semaines, un consensus a émergé qui permettra aux communes, en plus de la maîtrise de leurs aménagements futurs, de protéger les espaces ruraux.

La mission de la CCHPB consiste, en outre, à entendre, sans rien leur ôter, les besoins des villages. La rénovation du gymnase à Falck répond à la demande des écoles, du collège et des associations de ce secteur. La CCHPB traite également pour le compte des communes les risques liés à l'habitat indigne ou aux bâtiments à l'abandon; ces situations sont usuellement créatrices de contentieux et impactent lourdement le service de l'urbanisme et les finances de la collectivité. Tout comme les interventions, souvent dans l'urgence, sur les réseaux d'assainissement dont la vétusté dans certaines communes aura mobilisé plus d'1M€ de travaux en 2024. Au 1^{er} janvier 2025, la Communauté de Communes reprendra le réseau rénové de fibre optique de Falck et Hargarten-aux-Mines, offrant ainsi à l'ensemble des habitants du territoire l'équité en termes de qualité de service.

Des besoins nouveaux s'expriment ponctuellement dans le domaine de la mobilité, des loisirs, des services de proximité auxquels la CCHPB tente de répondre.

La maison de la parentalité, 1^{ère} du genre en milieu rural, vient d'être labellisée par la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle comme lieu de ressources, de soutien et d'accompagnement à la Parentalité. Notre point d'accueil France Services, 2^{ème} de Moselle en termes de fréquentation, ouvre ses portes à des besoins actualisés (par exemple l'Urssaf et France Rénov'). Le salon du livre, recentré sur la littérature jeunesse et la bande dessinée, a connu un égal succès et la 1^{ère} manifestation dédiée au vélo qui, en attirant plus de 500 visiteurs, semble vouloir s'inscrire dans la durée.

C'est sur ces notes positives que je veux vous souhaiter, au nom du Conseil communautaire de très joyeuses fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2025.

Jean-Michel BRUN
Président de la Communauté de Communes
de la Houve et du Pays Boulageois

La directrice des bibliothèques communautaires (Boulay et Falck) et les bénévoles de Boulay, Condé-Northen, Falck et Téterchen. Un grand merci à ces bénévoles qui grâce à leur dévouement contribuent au bon fonctionnement des bibliothèques.



LES BIBLIOTHÈQUES SE RÉINVENTENT

La CCHPB œuvre pour la promotion de la lecture et développe de nombreux projets pour inciter les lecteurs à fréquenter les bibliothèques.

Rendre accessible la lecture

Pour redonner le goût de la lecture et attirer de nouveaux publics, la bibliothèque Charles de Villers à Boulay se diversifie en agrandissant les rayons mangas et bandes dessinées. Cette initiative s'inscrit en lien avec la nouvelle formule du salon du livre Boulay Bouq'in dédié à la bande dessinée qui a séduit de nombreux visiteurs.

De plus, la bibliothèque a aménagé un espace consacré aux livres à gros caractères afin d'offrir un meilleur confort aux lecteurs et permettre aux personnes ayant des problèmes de vue de retrouver le plaisir de la lecture.

Le fond de livres « Premières lectures » a également été alimenté pour proposer différentes histoires aux enfants qui apprennent à lire ou dyslexiques.

Des lieux d'animation



En 2024, les bibliothèques communautaires de Boulay et de Falck ont renforcé leur programme d'animations à destination des tout-petits, des enfants et des adultes. Les rendez-vous mensuels tels que : le club de lecture pour les adultes, la marmothèque (découverte de la lecture pour les enfants de 0 à 5 ans) ou les animations thématiques pour les enfants (Noël, galette des rois, carnaval...) ont rencontré un vif succès.

Retrouvez l'agenda sur le site de la CCHPB : <https://houvepaysboulageois.fr/index.php/tourisme-loisirs/bibliotheque-boulay/animations>

Un catalogue en ligne

Prochainement, vous pourrez consulter, depuis chez vous, la liste des ouvrages disponibles dans les bibliothèques de Boulay, Condé-Northen, Falck et Téterchen. Le site vous permettra aussi de découvrir les nouveautés littéraires et de réserver les livres que vous souhaitez emprunter.

Ce projet vise non seulement à optimiser les ressources et les compétences des bibliothèques afin de proposer aux usagers un choix plus vaste de documents et de périodiques, mais également à enrichir la vie culturelle du territoire.

CHIFFRES CLÉS

39 189 ouvrages dans les bibliothèques

45 animations organisées en 2024 dans les bibliothèques communautaires (Boulay et Falck)



LE PLUI EN PHASE D'APPROBATION

La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB) est actuellement en pleine procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Elle a consulté les Personnes Publiques Associées (PPA), qui incluent des organismes tels que la Préfecture de la Moselle, la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM), et la Chambre d'Agriculture de la Moselle. Ces consultations visaient à recueillir des avis techniques et réglementaires sur le projet.

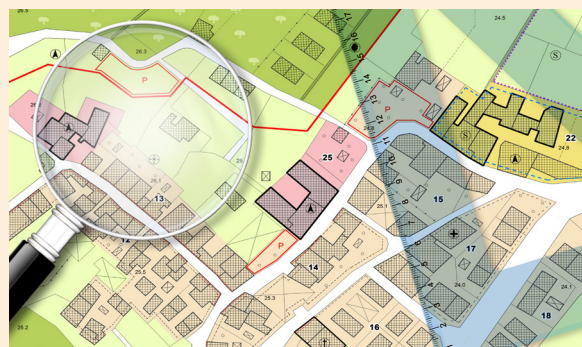
Les avis reçus étaient variés : certains étaient favorables avec des recommandations, tandis que d'autres émettaient des réserves, plus contraignantes, notamment au sujet de l'ambition démographique et de la consommation foncière.

Ces consultations faites, les réponses préparées, l'intercommunalité a lancé une enquête publique pour recueillir les avis du public.

Retour sur l'enquête publique

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 21 mai au 24 juin 2024, a mobilisé environ 150 participants.

Les sujets principaux abordés étaient relatifs au foncier – en l'occurrence aux terrains constructibles, et à la préservation des espaces naturels. Des désaccords se sont exprimés notamment sur la perte de constructibilité de certaines parcelles entraînée par l'application de la législation recherchant la diminution drastique de l'artificialisation des sols.



L'intercommunalité a pris en compte ces observations et a proposé, en accord avec les maires des communes concernées, des ajustements pour répondre aux préoccupations exprimées, tout en maintenant les objectifs de développement durable et de préservation de l'environnement. Bien consciente des efforts exigés par ce nouveau document, elle a néanmoins pour vocation à trouver le point d'équilibre entre les besoins des territoires et les exigences des échelons territoriaux supérieurs.

La prochaine étape consistera à l'approbation du projet de PLUi qui pourra ensuite poursuivre sa vie de document réglementaire. Il est, à ce titre, susceptible d'évoluer pour s'adapter à la transformation du territoire et à de nouvelles ambitions.



Pour plus d'informations :

<https://houvepaysboulageois.fr/index.php/vie-quotidienne/enquete-publique>



L'ASSAINISSEMENT : UN ENJEU VITAL POUR LA SANTÉ

PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT

Sur notre territoire, les eaux usées sont acheminées par plus de 240 km de réseaux, 57 postes de refoulement, 157 déversoirs d'orage et elles sont traitées par 9 sites d'épuration. Zoom sur l'assainissement qui représente un enjeu de santé publique et environnemental important.

L'assainissement permet de collecter les eaux usées et de les traiter pour réduire les quantités de polluants qu'elles contiennent avant de les rejeter dans le milieu naturel. Ainsi, l'assainissement évite d'une part les risques de contamination en réduisant la transmission de bactéries et d'autre part, il contribue à la préservation de l'environnement.

Le rôle de la CCHPB

La Communauté de Communes est en charge de la création et de la gestion des ouvrages d'assainissement collectif. Elle supporte la charge des investissements et assure le bon fonctionnement des services ainsi que les contrôles réglementaires des systèmes d'assainissement autonomes dans les 36 communes (sauf Piblangé).

La CCHPB a délégué une partie de l'exploitation au prestataire Société des Eaux de l'Est pour assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Toutefois, l'intercommunalité pilote la planification stratégique du renouvellement des réseaux.

Les travaux d'assainissement



Récemment, les travaux de renouvellement de 110 mètres de canalisation à Falck se sont achevés pour un montant de 150 000€. En 2024, la CCHPB a réhabilité le réseau d'assainissement dans la rue Robert Schuman avant que la ville de Boulay entreprenne le réaménagement de la voirie. Cette opération s'est élevée à 350 000€.

Actuellement, la Communauté de Communes finalise le schéma directeur pour les communes de Dalem, Falck et Hargarten-aux-Mines. Ce document détaille les actions à mettre en œuvre pour les 15 prochaines années afin d'améliorer la gestion et le fonctionnement du système d'assainissement.

Les bons gestes à adopter

De nombreux déchets (lingettes, protections périodiques, médicaments, huiles et graisses alimentaires...) sont retrouvés régulièrement dans les eaux usées. Ces gestes entraînent de graves conséquences : canalisation bouchée, obstruction des grilles de filtration dans les stations d'épuration, pollution du milieu naturel. Les toilettes sont destinées à recevoir uniquement les déchets corporels et le papier WC. Les autres déchets doivent être déposés dans les poubelles appropriées. Pensez également que vous êtes responsable de votre propre branchement d'assainissement et que si celui-ci est obstrué, les frais de réparation sont à votre charge.

Infos pratiques :

Service facturation de la redevance
par la Société des Eaux de l'Est :

0 977 409 438
(Appel non surtaxé)

Service d'urgence réseau d'assainissement
par la Société des Eaux de l'Est :

0 977 429 438
(Appel non surtaxé)



LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

L'intercommunalité est compétente pour agir dans la lutte contre l'habitat indigne (LHI). La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB) a acquis la compétence de lutte contre l'habitat indigne en vertu de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite loi ALUR.

Cette loi permet aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière d'habitat de se voir transférer les prérogatives des maires des communes membres et, sous certaines conditions, celles du préfet en matière de polices spéciales relatives à l'habitat indigne. Cette mission essentielle vise à garantir à tous les citoyens un logement décent et sécurisé. Mais qu'est-ce que l'habitat indigne et comment le distinguer de l'habitat insalubre ?

Habitat indigne ou habitat insalubre ?



L'habitat indigne regroupe deux catégories de logements : ceux qui sont par nature impropres à l'habitation (comme les caves ou les garages aménagés) et ceux qui présentent des risques manifestes pour la sécurité ou la santé des occupants. Par exemple, un logement avec une installation électrique dangereuse ou présentant des problèmes d'humidité, un chauffage absent ou insuffisant peut être considéré comme indigne.

L'habitat insalubre, quant à lui, est défini par des conditions de logement qui mettent en danger la santé des occupants. Cela peut inclure des problèmes d'humidité, de ventilation, ou la présence de substances toxiques comme le plomb.

La distinction est subtile mais importante : l'habitat indigne peut inclure des aspects de sécurité et de salubrité, tandis que l'habitat insalubre se concentre principalement sur les risques sanitaires.

La procédure de lutte contre l'Habitat Indigne – dite de péril

La procédure de lutte contre l'habitat indigne commence souvent par un signalement. Celui-ci peut provenir des occupants, des voisins, ou des services municipaux. Une fois le signalement reçu, une enquête est menée pour évaluer la situation.

Si le logement est jugé indigne sur la base d'une grille d'évaluation, des mesures sont prises pour contraindre le propriétaire à effectuer les travaux nécessaires. L'intervention d'un juge peut être requise dans certaines situations.

- 1. Signalement** : Les occupants, le voisinage ou des services publics signalent une situation particulière à la Mairie ou directement à la CCHPB.
- 2. Enquête** : Un agent de la CCHPB, accompagné par un expert, se rend sur place pour constater les désordres.

- 3. Notification** : Si des problèmes sont identifiés, une notification est envoyée au propriétaire, lui demandant de remédier à la situation.
- 4. Arrêté de prescription des travaux** : Si le propriétaire ne réagit pas à la notification, la collectivité prend un arrêté de prescription des travaux assorti d'un délai pour leurs réalisations.
- 5. Exécution d'office** : En cas de non-réalisation des travaux, la CCHPB fait exécuter les travaux d'office, aux frais du propriétaire.
- 6. Financement** : En fonction de la situation, la CCHPB fait inscrire une hypothèque légale spéciale sur le bien objet des travaux.



Le financement de la lutte contre l'habitat indigne

Les opérations d'exécution d'office réalisées par la Communauté de Communes sont financées par différents moyens :

1. Le propriétaire paie les factures transmises par la CCHPB par l'intermédiaire de la Direction Générale des Finances Publiques, qui bénéficie de tous les moyens pour recouvrer le coût des travaux, comme en matière de contributions directes.
2. Pour garantir cette somme, la Communauté de Communes inscrit au livre foncier une hypothèque légale spéciale pour le montant des sommes engagées pour les travaux. Si le propriétaire vend le bien, le montant hypothéqué sera récupéré par le Trésor Public lors de la transaction.
3. En dernier recours, l'exécution forcée immobilière peut être réalisée afin de recouvrer la somme avancée par la CCHPB.

Ces mécanismes permettent aux intercommunalités en Alsace-Moselle de financer les opérations d'exécution d'office et de garantir la sécurité et la salubrité des logements sur leur territoire.



Infos pratiques

Pour plus d'informations sur l'habitat indigne ou pour effectuer un signalement, contacter :

- **La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois** (du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h) :

☎ **03 87 79 52 90** ✉ **contact@cchpb.net**

- **Ou la mairie de votre commune**



LA CCHPB : PARTENAIRE MAJEUR DU RECRUTEMENT

Face à la pénurie de candidats, l'intercommunalité aide les entreprises du territoire dans leurs démarches de recrutement. Elle anticipe leurs besoins et améliore l'orientation des demandeurs d'emploi en fonction des demandes du marché de l'emploi.

Café de l'intérim

Cet événement réunit les chargés de recrutement d'une agence intérimaire et les personnes en recherche d'emploi dans un cadre informel. Il facilite les rencontres et rend plus accessible le recrutement. Le recruteur présente les postes à pourvoir et reçoit les participants en entretien rapide.

21 personnes et les jeunes suivis par la Mission Locale de Moselle Centre ont assisté à ce premier rendez-vous organisé le 23 juillet 2024 en partenariat avec les agences AXIA intérim de Boulay et de Metz. Un candidat a décroché un emploi dès le lendemain. À partir de janvier 2025, chaque trimestre, un café intérim sera programmé avec d'autres agences du territoire.

Recrutement LIDL



Pour l'ouverture de son nouveau magasin à Boulay qui a eu lieu le 16 octobre 2024, LIDL recherchait 12 employés polyvalents. La Communauté de Communes en collaboration avec France Travail Creutzwald et la direction de l'entreprise, a mis en place deux sessions de recrutement (les 9 février et 17 septembre 2024).

Au total, sur ces réunions d'information, 69 personnes étaient présentes et 54 ont été reçues en entretien. Tous les postes ont été pourvus permettant ainsi à Lidl de démarrer dans des conditions optimales.

Prochaines actions

La société Bim'Steel, implantée à Boulay, ouvrira prochainement ses portes aux demandeurs d'emploi et aux jeunes en recherche d'alternance, pour présenter son activité principale et les postes à pourvoir en début d'année 2025.

De plus, de nouveaux projets naîtront au 1^{er} trimestre 2025 pour poursuivre cette dynamique comme « Les rendez-vous de l'éco » et un forum de l'emploi.



Suivez l'intercommunalité sur Facebook et PanneauPocket pour connaître les prochaines sessions de recrutement !

LA CCHPB A SOUTENU LEUR PROJET



EFFI +

Après avoir travaillé plusieurs années dans le secteur du nettoyage, Angelique MINEZ décide d'ouvrir sa propre entreprise à Velving. En 2019, elle crée EFFI+ : une société de nettoyage pour les professionnels qui intervient sur un périmètre de 50 km. En 5 ans, EFFI+ a développé une clientèle de plus en plus importante constituée principalement d'entreprises, de syndicats de copropriétés et de collectivités territoriales. Suite à l'accroissement de son activité, elle a embauché deux personnes en CDI.

La société va acquérir prochainement de nouvelles machines plus performantes (3 aspirateurs professionnels et une autolaveuse) et un utilitaire afin de pouvoir accepter de nouveaux chantiers. La CCHPB a octroyé 2 592,48€ à EFFI+ pour développer son projet.

Le centre-ville de Boulay a son épicerie !

Ouvert depuis le 6 septembre 2024, Star Market propose 7 jours sur 7 un vaste choix de produits : fruits, légumes, viandes, pains et épicerie... Ayhan YILDIZ, Boulayois depuis son plus jeune âge, dirige cette entreprise familiale qui emploie 4 personnes. Il souhaitait créer un commerce alimentaire au sein de sa commune pour palier ce manque d'activité. Il a réalisé d'importants travaux de réaménagement durant 3 mois pour un coût de 15 000 € et a dû investir 80 000 € dans l'achat d'équipements (chambre froide, vitrines réfrigérées, caisse enregistreuse, rayonnages...).



L'intercommunalité a attribué une aide financière de 8 000€ pour l'implantation de cette épicerie et la Ville de Boulay a également contribué à ce projet dans le cadre du « Bonus Ville de Boulay » à hauteur de 3 000€.

Des photos et des bougies



Photographe professionnelle depuis plus de 6 ans, Aline VIEIRA immortalise les souvenirs de famille (grossesse, naissance, anniversaire...). Elle est aussi habilitée à réaliser les photos pour les titres d'identité. En août 2024, Aline a quitté son local situé au centre d'affaires Blossom pour venir s'installer au centre-ville de Boulay (8 rue du Maréchal Foch). Elle voulait bénéficier d'une meilleure visibilité pour développer sa seconde activité lancée en février dernier « Line et sens » : une gamme de bougies artisanales qu'elle fabrique elle-même à partir de cire de soja et de parfum de Grasse.

Avant l'ouverture de sa boutique, elle a dû entreprendre des travaux de rafraîchissement et d'aménagement pour un montant de 1 709€. Elle a été soutenue à hauteur de 512,97€ par la Communauté de Communes et de 1 051€ par la Ville de Boulay via le dispositif « Bonus Ville de Boulay ».



LABELLISATION DE LA MAISON DE LA PARENTALITÉ

La Maison de la Parentalité à Boulay a récemment obtenu le label « Lieu de ressources, de soutien et d'accompagnement à la Parentalité ». Une belle reconnaissance pour ce service qui depuis plusieurs années est devenu un acteur indispensable pour les familles.

1^{er} lieu d'accueil en milieu rural de Moselle

Depuis 2019, la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois gère la Maison de la Parentalité : un service de proximité gratuit et un lieu ressource pour tous les parents. Au sein de cette structure, divers professionnels interviennent en toute confidentialité pour accompagner et soutenir les familles.

Au fil des années, la Maison de la Parentalité a su s'adapter aux besoins des parents en proposant des actions innovantes telles que le Temps d'Accueil Jeux Enfants Parents (un moment réservé pour les 7-12 ans) et la Permanence d'Accompagnement et d'Orientation, pour les moins de 12 ans, assurée par une psychologue clinicienne.

La Maison de la Parentalité collabore également avec de nombreux acteurs pour développer son service : l'Education Nationale, les services du Département, les bibliothèques communautaires, les périscolaires des communes du territoire, l'Agence Régionale de Santé, les professionnels de santé et de nombreuses associations.

Un label attribué par la CAF : une reconnaissance du travail effectué sur le terrain

La CAF a défini des lieux ressources pour la parentalité : ces structures sont un soutien pour les parents. Ils offrent un accueil inconditionnel pour faciliter les liens entre les parents et leurs enfants et orientent les parents selon leurs besoins. Ils informent aussi sur toutes les questions relatives à la parentalité.

Cette labellisation a permis à la Maison de la Parentalité à Boulay d'amplifier son accueil et de proposer depuis le 9 septembre 2024, cinq permanences d'accueil hebdomadaires :

- **Lundi et Mardi de 13h30 à 15h30**
(sur rendez-vous)
- **Mercredi et Vendredi de 9h30 à 11h30**
et **Judi de 13h30 à 15h30**
(entrée libre)



Le 7 octobre 2024, une cérémonie a eu lieu pour honorer cette distinction en présence de M. Patrick WEITEN, Président du Département de la Moselle, M. Jean-Michel BRUN, Président de la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois, M. Philippe SCHUTZ, Maire de Boulay, et de M. Pascal DAHLEM, Président de la CAF Moselle.



Pour plus d'informations :

www.houvepaysboulageois.fr/index.php/vie-quotidienne/maison-de-la-parentalite

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2024



Du 16/03 au 23/03 : Plus de 150 personnes (enfants, parents, assistants maternels) ont participé à la semaine nationale de la Petite Enfance



Du 23/04 au 26/04 et du 09/07 au 12/07 : Deux sessions de stage de natation ont été organisées afin que les enfants puissent apprendre à nager



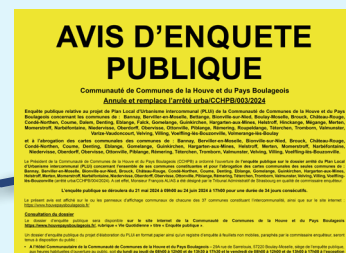
02/04 : Lancement des travaux de rénovation du gymnase intercommunal à Falck pour une durée prévisionnelle de 9 mois



29 & 30/06 : 30 auteurs et illustrateurs étaient présents au Salon Boulay Bouq'In pour cette nouvelle édition dédiée à la bande dessinée



01/06 : Les parents sont venus rencontrer les assistants maternels du territoire lors de l'Ass'Mat Dating



Du 21/05 au 24/06 : Enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCHPB



24 & 25/08 : Présence de France Services et de la CCHPB à Pays'an Fête pour valoriser la cuisine centrale intercommunale axée sur les filières courtes et les produits issus de l'agriculture biologique



27/09 : Inauguration des nouveaux locaux de SOGEA Environnement



29/09 : Première édition de Roulez Boulay organisée par la Communauté de Communes : une journée dédiée au vélo sous toutes ses formes. Plus de 500 visiteurs étaient au rendez-vous

À noter dans vos agendas !

**Salon Boulay Bouq'In
28 & 29 juin 2025**

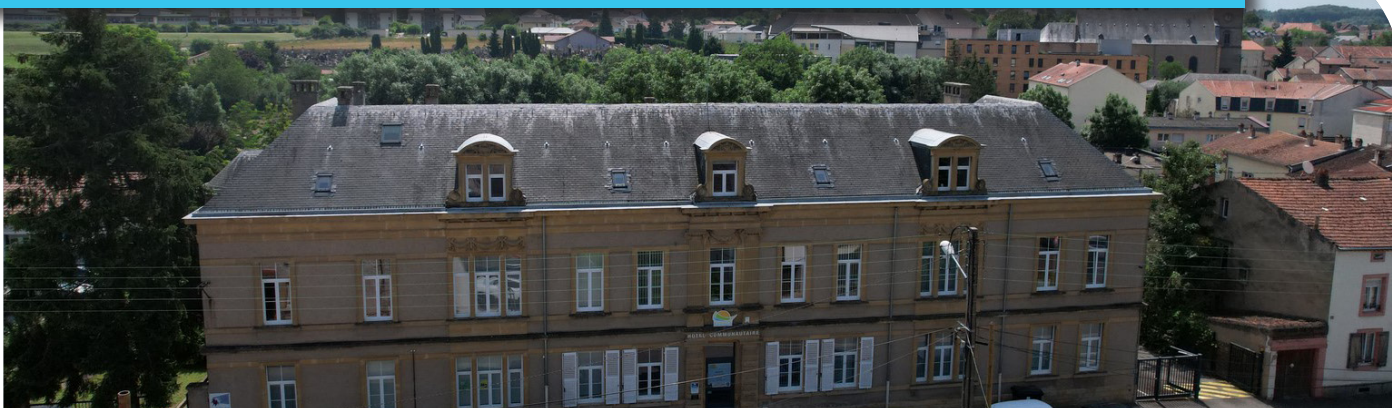


21/11 : Participation à la 2^{ème} édition du salon CEM57 Collectivités Entreprises Moselle



07/10 au 11/10 : Journées portes ouvertes à France Services

L'INTERCOMMUNALITÉ EN QUELQUES CHIFFRES



150

personnes ont participé à l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCHPB



946

autorisations d'urbanisme instruites par les services de la Communauté de Communes en 2024



16

entreprises aidées financièrement en 2024 dans le cadre du dispositif communautaire



159 enfants inscrits

dans les trois structures d'accueil « Petite Enfance » de l'intercommunalité (multi-accueil à Boulay et à Hargarten-aux-Mines, micro-crèche à Piblangé) en 2024



Grâce aux efforts de tri, les habitants ont diminué de

18 %

les déchets destinés à l'incinération ou à l'enfouissement (du 01/09/2023 au 01/09/2024)



1 985

personnes se sont rendues aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et Grands-Parents en 2023



161

ateliers d'éveil ont été organisés par le Relais Petite Enfance en 2024



168 875

repas confectionnés par la cuisine centrale intercommunale durant l'année scolaire 2023-2024



4 400

trajets (aller-retour) réalisés par le service de transport à la demande Soli'Bus soit 193 362 km parcourus en 2024



6 858

personnes accompagnées par les conseillères numériques France Services Boulay en 2024

Les données ont été recensées au 15/10/2024